

# Rémunération des stagiaires de la formation professionnelle

SPER Technique 20 Mai 2021

# 2021 - Evolution des barèmes de rémunération

**A partir du 1er mai, la Région des Pays de la Loire applique les barèmes de rémunération suivants à toutes personnes en formation :**

- De 16 à moins de 18 ans (mineurs) : 200 €/mois.
- De 18 à 25 ans : 500 €/mois.
- 26 ans et plus ou statuts particuliers (jeunes travailleurs handicapés, personnes ayant eu trois enfants, etc.) : 685 €/mois.

# 2021 - Evolution des barèmes de rémunération

Et la Région des Pays de la Loire **renforce ses barèmes de rémunération** :

- Pour les stagiaires du dispositif PRÉPA Rebond – dispositif intégré : **850 €/mois**.
- **Depuis le 1er juin 2020**, pour tous les stagiaires en formation VISA Métiers dans les secteurs de l'inter-industrie, des métiers de bouche, de l'agro-alimentaire, du bâtiment et des travaux publics, du transport-logistique et **depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021** extension aux secteurs de l'agriculture- paysage, du numérique et de l'hôtellerie-restauration-tourisme: **850 €/mois**.
- Pour les stagiaires de la formation professionnelle ayant le statut de parents isolés ou pour les personnes divorcées, veuves, séparées judiciairement depuis moins de trois ans : **1002 €/mois**.

# 2021 - Evolution des barèmes de rémunération

SITUATION DU STAGIAIRE	BAREME MENSUEL EN EUROS (STAGE A TEMPS PLEIN)			
	Code du travail 2020	Code du travail 2021	Revalorisation 850 € métiers en tension + DI	Région 2021
Demandeur d'emploi 16/17 ans	130,34 €	200,00 €	850,00 €	200,00 €
Demandeur d'emploi 18/20 ans	310,39 €	500,00 €	850,00 €	500,00 €
Demandeur d'emploi 21/25 ans	339,35 €	500,00 €	850,00 €	500,00 €
Demandeur d'emploi 26 ans et +	401,09 €	685,00 €	850,00 €	685,00 €
Travailleur privé d'emploi justifiant d'au moins 6 mois d'activité salariée sur une période de 12 mois	652,02 €	cf. DE à l'âge	850,00 €	cf. DE à l'âge
Mère de famille ayant eu trois enfants au moins	652,02 €	685,00 €	850,00 €	685,00 €
Personne divorcée, veuve, séparée judiciairement depuis moins de 3 ans	652,02 €	685,00 €	1 002,02 €	1 002,02 €
Personne assurant seule la charge d'au moins un enfant - Femme seule en état de grossesse	652,02 €	685,00 €	1 002,02 €	1 002,02 €
Personne reconnue travailleur handicapé	652,02 €	685,00 €	850,00 €	685,00 €
Personne reconnue travailleur handicapé et justifiant d'au moins 6 mois d'activité salariée sur une période de 12 mois	Rémunération calculée sur une moyenne des salaires perçus lors des 6 derniers mois d'activité. Plancher : 644,17 - Plafond 1932,52	Rémunération calculée sur une moyenne des salaires perçus lors des 6 derniers mois d'activité. Plancher : 685 - Plafond 1932,52	Rémunération calculée sur une moyenne des salaires perçus lors des 6 derniers mois d'activité. Plancher : 850 - Plafond 1932,52	Rémunération calculée sur une moyenne des salaires perçus lors des 6 derniers mois d'activité. Plancher : 685 - Plafond 1932,52
Travailleur non salarié justifiant de cette qualité à l'entrée en stage et de l'exercice d'une activité salariée ou non salariée d'une durée de douze mois dont six mois consécutifs dans les trois ans qui précèdent l'entrée en stage	708,59 €	cf. DE à l'âge	850,00 €	cf. DE à l'âge
Personnes placées sous main de justice	2,26 € de l'heure	en attente	/	2,26 € de l'heure

